

Plan de sécurité, mise à jour du 26 février 2021

Le présent guide est une mise à jour des mesures de sécurité de l'école en période de pandémie. Vous y trouverez les protocoles de l'école dont il est important de prendre connaissance et que chacun se doit de respecter afin d'assurer la sécurité de tous.

Les mesures de sécurité provinciale sont détaillées à partir de la page 8 de ce document.

Mesures de sécurité spécifiques à l'école Océane	2
Horaire de l'école	2
Groupes d'apprentissage de l'école Océane	2
Horaire en rotation pour les récréations	2
Plan de l'école	3
Nom de portes de l'école	3
Arrivée des élèves à l'école	3
Entrée dans l'école et sortie lors des récréations.	3
Personnel de l'école	4
Départs en fin de journée	4
Ventilation et aération des espaces	4
Aménagement de l'école	5
Repas des employés	5
Repas des élèves / récréation du midi	5
Procédure pour gérer un élève développant des symptômes	6
Pratiques préventives à adopter par les familles	6
Pratiques préventives à adopter à l'intérieur de l'école	7
DIRECTIVES PROVINCIALES, Renforcement des mesures de sécurité dans les écoles de la maternelle à la 12e année	8
Exemptions au port du masque du personnel	9
Formulaire de vérification journalière des symptômes - Personnel du CSF	10
Formulaire de vérification journalière des symptômes - Visiteur	11
Daily health check Form - Visitor	12

Mesures de sécurité spécifiques à l'école Océane

Horaire de l'école

	2019-2020			Horaire Océane 2020-2021		
Autobus	08:35	08:50	00:15	08:35	08:50	00:15
Bloc d'enseignement #1	08:50	09:45	00:55	08:50	09:45	00:55
Bloc d'enseignement #2	09:45	10:40	00:55	09:45	10:40	00:55
Récréation du matin	10:40	10:55	00:15	10:40	10:55	00:15
Bloc d'enseignement #3	10:55	11:50	00:55	10:55	11:50	00:55
Repas / Récréation	11:50	12:25	00:35	11:50	12:20	00:30
Repas / Récréation	12:25	12:50	00:25	12:20	12:50	00:30
Lecture et méditation	12:50	13:08	00:18	12:50	13:08	00:18
Bloc d'enseignement #4	13:08	14:03	00:55	13:08	14:03	00:55
Bloc d'enseignement #5	14:03	14:58	00:55	14:03	14:58	00:55
Autobus	14:58	15:13	00:15	14:58	15:13	00:15

Groupes d'apprentissage de l'école Océane

Nom	Classes
Marsouins	M/1e et 1/2e
Épaulards	3/4e et 4/5e
Cachalots	6/7e

Horaire en rotation pour les récréations

La cour d'école sera divisée en secteurs qui sont réservés à des groupes d'apprentissage spécifique en rotation:

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Champ	Cachalots	Marsouins	Épaulards	Cachalots	Marsouins
Cour asphaltée	Épaulards	Cachalots	Marsouins	Épaulards	Cachalots
Terrain de jeu et balançoire	Marsouins	Épaulards	Cachalots	Marsouins	Épaulards

Plan de l'école



Nom de portes de l'école

Les portes ont maintenant des noms de saumons du pacifique:

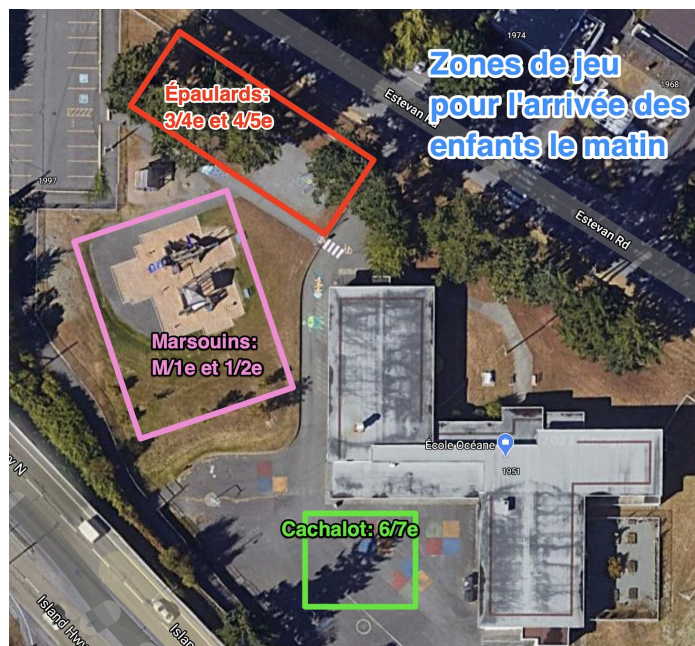
- porte rouge: porte en face de la rue Estevan;
- porte keta: porte en métal avec les chaises pliantes;
- porte rose: porte en face de la portative;
- porte coho: porte qui donne sur la toilette des filles;
- porte quinnat: entrée principale de l'école.

Arrivée des élèves à l'école

- Dès leur arrivée, les enfants vont jouer dans le secteur de la cour tel que montré par ce diagramme.
- Quand la 1re cloche sonne, les élèves doivent se diriger rapidement vers l'endroit où ils font la ligne pour rentrer à l'école, tel que spécifié dans le plan de l'école à la page précédente.

Entrée dans l'école et sortie lors des récréations.

- Les élèves de M/1e s'alignent sur orques turquoises face aux grillages.
- Les élèves de 1/2e s'alignent sur les orques jaunes en arrière des poubelles.
- Les élèves de 3/4e s'alignent sur les orques beiges en face de la classe à Marie.
- Les élèves de 4/5e s'alignent sur les orques mauves en face du terrain de jeu.
- Les élèves de 6/7e s'alignent sur les orques orange en face de la porte keta.



- Les élèves de 3/4e et de 4/5e utilisent la porte Rouge.
- Les élèves de et 6/7e utilisent la porte Keta et devront entrer/sortir dans l'école un groupe à la fois tout la classe en même temps..
- Les élèves de M/1e et 1/2e utilisent la porte Rose.
- Les élèves qui arrivent en retard doivent se présenter à la porte Quinnat (entrée principale)

Personnel de l'école

- Tout le personnel de l'école a été formé aux nouvelles normes de santé et sécurité en temps de pandémie.

Départs en fin de journée

- Les élèves de 7e mettent leur masque dans la salle de classe avant de partir. Les 6e qui prennent l'autobus doivent mettre leur masque aussi.
- Pour minimiser la circulation dans les couloirs, chaque classe devra sortir à tour de rôle **tous les élèves** en même temps.
- L'enseignant accompagne son groupe jusqu'aux autobus pour assurer l'ordre dans les couloirs par les portes suivantes:
 - Porte Keta: classe de 3/4e, 4/5e et 6/7e.
 - Porte Rose: classe de M/1e et 1/2e.
- L'entrée des autobus est contrôlée par le chauffeur de l'autobus.
- Les parents peuvent attendre leur enfant à l'intérieur de la cour d'école, près des autobus tout en respectant la distanciation sociale et en s'assurant de quitter la cour d'école une fois leur enfant récupéré.
- Les élèves qui marchent seuls à la maison doivent quitter la cour d'école immédiatement.
- Les parents n'ont pas accès à l'intérieur du bâtiment de l'école, à moins d'avoir pris rendez-vous à l'avance et que la direction de l'école ait donné son autorisation.

Ventilation et aération des espaces

Grâce à un climat très clément dans notre région, les enseignants vont aérer leur salle de classe tout au long de la journée pour assurer une circulation d'air leur classe et dans l'école.

En fin de journée, lors du nettoyage, la concierge s'assurera de garder la porte COHO ouverte pour assurer un renouvellement de l'air en fin d'après-midi et en soirée dans l'école. Cette porte donne à un espace extérieur protégé par une clôture fermée, ce qui rend cette pratique sécuritaire.

En cas de panne de ventilation dans l'école, la direction:

- avisera le département de maintenance immédiatement;

- avisera les enseignants d'aérer les salles de classe encore plus en ouvrant les fenêtres avant d'entrée des élèves en classe, pendant les récréations et les cours selon les conditions météorologiques.

Aménagement de l'école

- Dans les classes, les pupitres seront placés pour que les élèves ne soient pas face à face (p10).
- Des affiches dans les classes et les corridors aideront les élèves à se souvenir d'adopter des comportements sécuritaires (lavage de mains, distanciation sociale, etc.).
- Les jeux, objets, meubles jugés non essentiels devront être rangés pour libérer l'espace dans les classes.
- Des autocollants sont utilisés dans les corridors pour favoriser une circulation sécuritaire.
- Une limite de personnes a été établie pour chaque espace partagé de l'école, incluant les salles de bain.

Repas des employés

- Dans la cuisine du personnel, il faudra prendre soin d'avoir les mains propres avant de manipuler le matériel et de désinfecter après chaque emploi.
- L'utilisation de boîte à lunch personnelle avec des blocs de refroidissement est fortement encouragée pour minimiser l'utilisation du frigo.
- Le personnel devra utiliser toujours les mêmes assiettes et ustensiles qu'il devra garder dans sa classe ou un bac à son nom dans la salle du personnel.
- Le lave-vaisselle ne pourra pas être utilisé. Chaque personne devra laver sa vaisselle.
- Seulement 3 personnes peuvent manger en même temps à la table de la salle du personnel et une personne supplémentaire pourra venir chauffer son repas au micro-ondes.
- La salle 107 (ancienne classe de Carole) peut être utilisée par le personnel pour manger leur repas.
- Il y a un micro-ondes la salle 107 (l'ancienne salle de Carole) et un autre dans la cuisine à côté du gymnase qui peuvent être utilisés par le personnel de l'école.

Repas des élèves / récréation du midi

- La pause repas et la récréation du midi seront de 30 minutes chacune.
- Les marsouins mangent de 11h50 à 12:20 et ensuite ont leur période de récréation.
- Les épaulards et les cachalots ont leur récréation de 12h20 à 12:50 et leur pause repas par la suite.
- Nous recommandons d'amener un dîner froid ou d'utiliser un Thermos.
- Assurez-vous que votre enfant a une bouteille d'eau.
- Envoyer les ustensiles nécessaires pour le dîner de votre enfant. La vaisselle et les ustensiles de l'école ne seront pas partagés avec les élèves.
- Éviter tout partage de nourriture.

- Les élèves doivent libérer les pupitres avant de sortir en récréation.

Procédure pour gérer un élève développant des symptômes

Si un élève développe des symptômes en salle de classe, l'enseignant doit

- donner un masque non médical à l'enfant;
- appeler le bureau pour annoncer qu'un enfant développe des symptômes et que les parents devraient être appelés.
- si une APS est dans la classe, elle prendra l'élève et l'amènera dans l'une des salles d'isolement. Si aucune APS n'est en classe, la secrétaire ou la direction s'occuperont d'aller chercher l'enfant.
- la secrétaire ou la direction appellera les parents pour qu'ils viennent chercher l'enfant le plus rapidement possible;
- une APS amènera l'enfant dans une des deux salles d'isolement et restera avec lui en gardant 2 m de distance et en portant masque et gants. Si aucun concierge disponible à l'école, le personnel devra nettoyer et désinfecter les zones utilisées par l'élève.

Il sera demandé à la famille que l'élève se fasse évaluer par un prestataire de soins de santé. L'élève restera à la maison jusqu'à ce que la COVID-19 ait été exclue et que les symptômes aient disparu.

Pratiques préventives à adopter par les familles

- Vous recevrez un formulaire électronique d'engagement de l'évaluation de santé quotidien du CSF. Celui-ci indique que les parents/tuteurs sont responsables de vérifier chaque matin que leur enfant ne présente pas de symptômes de la COVID-19 et que, dans le cas de symptômes, la famille consultera un médecin et l'enfant ne fréquentera pas l'école.

Le protocole détaillé est disponible [en suivant ce lien](#).

- Respecter les mesures de distanciation sociale sur le terrain de l'école.
- S'assurer qu'un parent ou une personne à contacter en cas d'urgence est disponible pour venir récupérer l'enfant rapidement en cas de développement de symptômes durant la journée.
- Si votre enfant a des symptômes d'allergies légères déjà connues (incluant les allergies saisonnières) qui sont similaires à celles du COVID-19, prière d'en avvertir l'école que ceci est une situation connue de votre famille.
- S'assurer de justifier toute absence d'un élève au secrétariat de l'école avant 9h la journée de l'absence.
- S'assurer que le matériel scolaire de chaque élève est étiqueté avec le nom de l'élève.

Pratiques préventives à adopter à l'intérieur de l'école

- Se laver les mains fréquemment avec de l'eau et du savon à tous les moments de transitions de l'école.
- Jouer avec les autres enfants gardant ses mains pour soi.
- Éviter de partager des jeux et jouets avec d'autres élèves.
- Éviter les toutous et couvertures qui sont difficilement nettoyables.
- Utiliser des mouchoirs à usage unique.

– COVID-19 –
DIRECTIVES PROVINCIALES
Communication de Ministère de la Santé BC en date du 4 février 2021 avec une
mise à jour du 23 février 2021

Renforcement des mesures de sécurité dans les écoles de la maternelle à la 12e année

Mise à jour du 23 février 2021 : Sommaire des consignes concernées.

1. Environnement scolaire :

Droit d'accommodement au port du masque lorsqu'un élève, un membre du personnel ou un autre adulte (y compris les visiteurs) ne peut pas se conformer à une mesure de sécurité spécifique pour des raisons de santé physique ou santé mentale. Les écoles / districts devront travailler avec ces personnes (et leurs parents/tuteurs, le cas échéant) pour explorer d'autres solutions afin d'assurer leur sécurité et celle des autres.

2. Transport scolaire

Les chauffeurs de bus doivent porter un masque non médical, un masque facial ou un écran facial (auquel cas un masque non médical doit être porté en plus de l'écran facial) dans les bus scolaires *sauf lorsqu'ils conduisent ou sont en mesure de maintenir une distance physique de 2m. Des exceptions seront également faites pour les chauffeurs de bus qui ne tolèrent pas les masques pour des raisons de santé physique ou mentale.*

3. Visiteurs

Tous les visiteurs doivent porter un masque non médical lorsqu'ils sont à l'intérieur de l'école. *Des exceptions seront faites pour les visiteurs qui ne tolèrent pas les masques pour des raisons de santé ou de comportement.*

4. Équipement de protection individuel

Tous les élèves des écoles intermédiaires et secondaires doivent porter un masque ou un écran facial (auquel cas un masque non médical doit être porté en plus de l'écran facial) dans les écoles - à l'intérieur et à l'extérieur de leur groupe d'apprentissage, sauf lorsqu'ils :

▪ **sont assis (ou debout) à leur siège ou bureau / poste de travail (y compris les tables partagées) dans une salle de classe / environnement d'apprentissage ;**

(cette exception s'applique indépendamment de la distance physique entre les élèves ou de leur configuration spécifique des sièges. Les écoles devraient configurer les salles de classe et les environnements d'apprentissage afin de maximiser la distance entre les élèves et éviter les places assises face à face lorsque cela est possible.

- mangent et boivent ;
- sont à l'extérieur (*Le port de masque est un choix personnel*)

5. Ventilation des espaces

- *S'assurer que le système de ventilation fonctionne correctement*
- *Les plans de sécurité du district scolaire et du site devraient inclure des dispositions en cas de panne de ventilation.*

6. Activités physiques de haute intensité

Pour les activités physiques stationnaires de haute intensité (p. ex. vélo d'exercice, haltérophilie), les personnes et l'équipement doivent être espacés de 2 mètres par pièce s'elles sont à l'intérieur, y compris ceux du même groupe d'apprentissage. Si un espacement de 2 mètres n'est pas possible et que l'activité ne peut pas être déplacée à l'extérieur, alors l'activité ne doit pas avoir lieu et une autre activité doit être sélectionnée.

Les masques ne peuvent pas remplacer le besoin de 2 mètres entre les élèves et / ou l'équipement de fitness pendant les activités stationnaires de haute intensité à l'intérieur.

Pour les activités physiques de haute intensité qui impliquent des mouvements (par exemple, le basket-ball, le football), à l'intérieur ou à l'extérieur :

- ***Les élèves d'un même groupe d'apprentissage** ne sont pas tenus de maintenir une distance physique, mais l'activité doit être dispensée de manière à réduire la probabilité de contact physique au-delà d'un bref instant.*
- ***Les élèves de différents groupes d'apprentissage** doivent maintenir une distance physique (2M).*

Le port de masques lors d'une activité physique de haute intensité (stationnaire ou avec mouvement, à l'intérieur ou à l'extérieur) est laissé au choix personnel des élèves.

***Pourquoi les masques ne sont-ils pas nécessaires lors d'une activité physique de haute intensité dans les écoles intermédiaires et secondaires ?** Lors d'une activité physique de haute intensité, les taux de respiration sont augmentés (ce qui entraîne un masque humide) et le porteur est plus susceptible de toucher son visage et d'ajuster le masque fréquemment. Ces facteurs réduisent la valeur protectrice qu'un masque peut offrir. De plus, un masque humide rend plus difficile la respiration ; ceux qui portent des masques lors d'activités de haute intensité devraient les changer dès qu'ils sont mouillés.*

Renforcement des mesures de sécurité dans les écoles de la maternelle à la 12e année

Dans le but de réduire le risque d'exposition à la COVID-19 et afin d'assurer la sécurité des élèves et du personnel pendant la pandémie, voici les mesures de renforcement qui sont appliquées au sein de nos écoles :

- **Mesures clés à prendre en considération en tout temps**

Empêcher le surpeuplement et le rassemblement ; accordez une attention particulière au début et à la fin de la journée et échelonnez les heures de récréation, de repas et de transfert pour les élèves et le personnel chaque fois que possible.

Éviter autant que possible les contacts rapprochés face à face.

Assigner le personnel à un groupe d'apprentissage spécifique dans la mesure du possible.

Veiller à ce que l'utilisation de masques ne réduise ni ne remplace la pratique de la distance physique entre les groupes d'apprentissage et d'autres mesures de prévention, tant pour les élèves que pour le personnel.

S'assurer que des mesures de prévention sont en place dans les zones réservées au personnel, y compris les salles de pause et de réunion.

Une activité physique de haute intensité devrait avoir lieu à l'extérieur dans la mesure du possible.

Le personnel doit pratiquer la distanciation physique autant que possible tout en fournissant des services.

- **Port du masque**

Important : Les masques n'empêchent pas seuls la propagation du COVID-19. Des couches de protection, y compris le lavage des mains diligent et le fait de ne pas venir à l'école en cas de maladie, aideront à assurer la sécurité des élèves et du personnel.

Tous les élèves de niveau secondaire et ceux du niveau intermédiaire faisant partie de la structure de l'école secondaire (7-12^e année), ainsi que **le personnel de la maternelle à la 12^e année**, devront dorénavant porter un masque non médical dans tous les endroits situés à l'intérieur, y compris lorsqu'ils sont avec leurs groupes d'apprentissage.

Ils sont autorisés à retirer leur masque que dans les cas suivants :

- Assis ou debout à leur pupitre ou poste de travail dans une salle de classe ;
- Lorsqu'une barrière est en place ;
- Pour manger ou boire ;
- À l'extérieur lorsque la distanciation de 2 m soit respectée

En ce qui concerne **les élèves du niveau primaire et niveau intermédiaire** faisant partie de la structure de l'école primaire, le port d'un masque à l'intérieur reste un choix personnel/familial.

Les élèves et le personnel qui ne peuvent pas porter de masque pour des raisons de santé et de santé mentale, seront accommodés dans la mesure de possible.

Les masques ne sont pas recommandés pour les élèves du primaire dans les bus car ils sont plus susceptibles de toucher leur masque, de le porter incorrectement et d'avoir besoin d'aide pour le mettre et l'enlever.

Même avec le port de masque, la distanciation physique doit être pratiquée, dans la mesure du possible.

- **Distanciation physique**

La distance physique fait référence à une série de mesures visant à réduire les contacts étroits avec les autres.

- **À l'intérieur et à l'extérieur des groupes d'apprentissage**, la distanciation physique doit inclure de :
 - Éviter les contacts physiques ;
 - Minimiser les interactions étroites et prolongées en face à face et de s'épanouir autant que possible dans l'espace disponible ;
 - N'avoir aucun encombrement ;
 - Veiller à ce qu'il y ait 2 mètres d'espace disponible entre les personnes de différents groupes d'apprentissage ;

Les jeunes enfants peuvent ne pas être capables de réduire systématiquement les contacts physiques.

- **Pour les situations où les membres de différents groupes d'apprentissage interagissent :**

Si des personnes restent dans le même espace pendant une période prolongée (> 15 minutes), l'espace doit être suffisamment grand et / ou doit avoir des limites sur le nombre de personnes pour que 2 mètres d'espace soient disponibles entre les personnes différents groupes d'apprentissage.

Si les gens sont dans le même espace à des fins de transfert (par exemple, pour changer de cours) et que d'autres mesures sont en place (par exemple, des marques sur le sol, des temps de transition décalés), il devrait y avoir suffisamment d'espace pour assurer aucun contact physique mais 2 mètres la distanciation physique n'est pas requise.

- **Instruction de groupe multi-apprentissage :**

Les élèves de différents groupes d'apprentissage peuvent être dans le même espace d'apprentissage en même temps si la distance physique peut être maintenue (conformément aux exigences décrites ci-dessus), et il y a suffisamment d'espace disponible pour éviter le surpeuplement de ceux du même groupe d'apprentissage.

Les masques ne remplacent pas la distance physique entre les élèves de différents groupes d'apprentissage dans le même espace d'apprentissage.

▪ **Services de groupe multi-apprentissage :**

Les élèves de différents groupes d'apprentissage peuvent être tenus d'être ensemble pour recevoir des soutiens, des programmes ou des services sociaux bénéfiques (p. Dans le cadre de ces soutiens ou services, on s'attend à ce que les groupes d'apprentissage soient maintenus et que la distance physique soit pratiquée entre les groupes d'apprentissage, dans la mesure du possible pour le faire tout en continuant à assurer le soutien, le programme ou le service.

Le personnel et les autres adultes devraient chercher à réduire le nombre d'interactions rapprochées en face à face les uns avec les autres en tout temps, même s'ils portent un masque non médical. Cela comprend les pauses et les réunions.

▪ **Espaces réservés au personnel :**

Pour soutenir la distanciation, les écoles peuvent mettre en œuvre les stratégies suivantes :

- Utiliser les marquages au sol et la signalisation pour diriger la circulation et éviter l'encombrement (par exemple dans la salle de pause, près du photocopieur, etc.) ;
- Tenez des réunions virtuelles pratiquement chaque fois que possible ;
- S'assurer que le personnel pratique la distance physique (2 m) lors des réunions en face à face. Le personnel doit porter des masques lorsqu'il est à l'intérieur, incapable de maintenir une distance physique et il n'y a pas de barrière.

• **Éducation physique/ Activités à l'extérieur**

Les activités physiques de haute intensité doivent être organisées à l'extérieur autant que possible.

Les équipements ou articles partagés (par ex. appareils de musculation, tapis de course) ne peuvent être utilisés que s'ils sont nettoyés entre les utilisations.

▪ **Les enseignants devraient planifier des activités physiques qui :**

N'impliquent pas de contact physique prolongé (c'est-à-dire un contact physique au-delà d'un bref instant) ou de surpeuplement. Par exemple, la lutte, la danse en couple) doivent être évitées ;
Par exemple : les activités telles que le tag et le football tactile sont à faible risque, alors que les activités comme la lutte ou la danse en couple doivent être évitées. Les enseignants sont encouragés à adapter les activités dans la mesure du possible pour réduire les contacts physiques ;

- Maintiennent la distance physique (2 m) en dehors des groupes d'apprentissage ;
- Les membres du personnel de la maternelle à la 12e année sont tenus de porter des masques pendant les cours du programme PHE / extérieur lorsqu'ils sont à l'intérieur, incapables de maintenir une distance physique (2 m) et qu'il n'y a pas de barrière.

▪ **Dans les écoles intermédiaires et secondaires :**

Activités d'exercice de haute intensité (qui augmentent considérablement les taux de respiration) :

- Si à l'intérieur et que l'activité est stationnaire, les élèves et / ou l'équipement de fitness (par exemple, vélos stationnaires, tapis de course, équipement de musculation, etc.) doivent être espacés de 2 mètres. S'assurez-vous qu'il y a suffisamment d'espace disponible pour réduire la probabilité de contact physique au-delà d'un bref instant ;
- Les activités devraient avoir lieu à l'extérieur ou être remplacées par des activités d'exercice de faible intensité, si les conditions ci-dessus ne peuvent être remplies ;
- Le port de masques pendant les exercices de haute intensité (à l'intérieur ou à l'extérieur) est laissé au choix personnel, mais les masques ne peuvent pas remplacer le besoin de 2 mètres entre les élèves et / ou les appareils de fitness pendant les exercices stationnaires de haute intensité à l'intérieur.

Activités d'exercice de faible intensité, les élèves du niveau intermédiaire et secondaire doivent porter des masques lorsqu'ils sont à l'intérieur, incapables de maintenir une distance physique (2 m) et qu'il n'y a pas de barrière :

- Un équipement partagé peut être utilisé, à condition qu'il soit nettoyé et désinfecté conformément aux directives de la section Nettoyage et désinfection de ce document ;
- Les élèves devraient être encouragés à pratiquer une bonne hygiène des mains avant et après avoir participé à une activité physique et à l'utilisation de l'équipement ;
- Désinfectez le matériel didactique (par exemple, les planches à pince, les tableaux blancs, les stylos, les bacs en plastique pour le transport du matériel, etc.) ;
- Inclure plus d'activités individuelles que d'activités d'équipe traditionnelles telles que la danse, l'environnement alternatif et les activités terrestres, les exercices sans équipement, la forme physique, la pleine conscience, la gymnastique et les jeux sur cible.

• Cours de musique

Les équipements ou objets partagés (par ex. instruments de musique) ne peuvent être utilisés que s'ils sont nettoyés entre les utilisations.

Les élèves utilisant de l'équipement ou des instruments à jouer doivent être espacés d'au moins deux mètres.

Des masques doivent être portés lorsque les élèves chantent à l'intérieur pour les élèves du niveau intermédiaire et secondaire.

• Bibliothèque

Les produits à base de papier laminé ou brillant et les articles avec des couvercles en plastique sont des articles à faible risque. Le processus régulier de navigation et de circulation des livres peut se dérouler normalement. Il n'est pas nécessaire de nettoyer, de désinfecter ou de mettre en quarantaine les livres.

• Transport scolaire – port du masque

Les chauffeurs de bus, les autres adultes et les élèves des écoles intermédiaires et secondaires doivent porter des masques non médicaux.

Des exceptions seront faites pour les élèves et le personnel qui ne peuvent tolérer les masques pour des raisons de santé.

Les masques ne sont pas recommandés pour les élèves du primaire dans les bus car ils sont plus susceptibles de toucher leur masque, de le porter incorrectement et d'avoir besoin d'aide pour le mettre et l'enlever

- **Les Services alimentaires**

Les écoles peuvent continuer à fournir des services de restauration, y compris à vendre, ainsi que certains programmes de repas.

Les écoles peuvent continuer à accepter des dons de nourriture pour soutenir l'apprentissage et la prestation de programmes de repas, de clubs de petit-déjeuner et d'autres initiatives d'accès à la nourriture.

Les écoles ne devraient pas permettre que des produits alimentaires faits maison soient mis à la disposition d'autres élèves à ce moment (p. Ex. Friandises d'anniversaire, articles de vente de pâtisseries).

Les écoles devraient continuer à insister sur le fait que la nourriture et les boissons ne doivent pas être partagées.

- **Fréquence de nettoyage et de désinfection**

Les directives de fréquence suivantes doivent être respectées lors du nettoyage et de la désinfection:

Le nettoyage général et désinfection des locaux au moins une fois par période de 24 heures. Cela inclut les éléments qu'un seul élève utilise, comme un bureau individuel.

Le nettoyage et la désinfection des surfaces fréquemment touchées au moins deux fois en 24 heures, dont au moins une fois pendant les heures normales de classe. (Voir la section Surfaces fréquemment touchées ci-dessous pour des exemples de surfaces fréquemment touchées.)

Aucune procédure de nettoyage et de désinfection supplémentaire n'est requise lorsque différents groupes d'apprentissage utilisent le même espace ou le même équipement, ou lorsque la composition d'un groupe d'apprentissage change à la fin d'un trimestre scolaire, au-delà des procédures de nettoyage et de désinfection qui sont normalement mises en œuvre et les lignes directrices énoncées.

Les surfaces fréquemment touchées comprennent:

- Articles utilisés par plusieurs élèves et membres du personnel, y compris les poignées de porte, les interrupteurs d'éclairage, les balustrades, les fontaines à eau, les poignées de robinets, les poignées de toilettes, les tables, les bureaux, les chaises, les objets de manipulation et les jouets.
- Certains articles fréquemment touchés comme les jouets ou les objets de manipulation peuvent ne pas pouvoir être nettoyés souvent (par exemple les tissus) ou pas du tout (par exemple le sable, la mousse, la pâte à modeler, etc.). Ces articles peuvent continuer à être utilisés, si l'hygiène des mains est pratiquée avant et après utilisation.

Il n'y a aucune preuve que le virus COVID-19 soit transmis via des manuels, du papier ou d'autres produits à base de papier. Les produits à base de papier laminé ou glacé (par exemple les livres ou magazines pour enfants) et les articles avec des couvertures en plastique (par exemple les DVD) peuvent être contaminés s'ils sont manipulés par une personne atteinte du COVID-19; cependant, le risque est faible. Il n'est pas nécessaire que ces articles soient nettoyés et désinfectés ou mis en quarantaine pendant une période de temps quelconque, ou que l'hygiène des mains soit pratiquée avant ou après utilisation.

- **Hygiène des mains (rappel)**

Un lavage rigoureux des mains avec du savon ordinaire et de l'eau est le moyen le plus efficace de réduire la propagation de la maladie (le savon antibactérien n'est pas nécessaire pour COVID-19). Suivez ces directives pour garantir une hygiène des mains efficace dans les écoles :

- Pratiquez une hygiène des mains diligente en vous lavant les mains avec du savon ordinaire et de l'eau pendant au moins 20 secondes (la température ne change pas l'efficacité du lavage des mains avec du savon ordinaire et de l'eau).
- Utilisez des sites de lavage des mains portables et / ou des distributeurs de désinfectant pour les mains à base d'alcool contenant au moins 60% d'alcool, là où les éviers ne sont pas disponibles.
- Le lavage des mains devrait être encouragé à l'entrée à l'école et avant / après les pauses et les repas, en utilisant les toilettes et en utilisant l'équipement de gymnastique / aire de jeux.
- Rappelez au personnel et aux élèves d'éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche avec des mains non lavées.
- Assurez-vous que les fournitures de lavage des mains sont toujours bien approvisionnées, y compris du savon, des serviettes en papier et, le cas échéant, un désinfectant pour les mains à base d'alcool avec un minimum de 60% d'alcool.
- Les élèves peuvent apporter leur propre désinfectant ou savon ordinaire s'ils figurent sur la liste autorisée par Santé Canada ou s'ils souffrent d'un problème de santé nécessitant des savons spécialisés.
- (Consultez la liste des désinfectants pour les mains autorisées par Santé Canada pour les produits qui répondent aux exigences de Santé Canada et dont la vente est autorisée au Canada.) <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/desinfectants-mains.html>
- Si les mains sont visiblement sales, le désinfectant pour les mains à base d'alcool peut ne pas être efficace pour éliminer les microbes. Le savon et l'eau sont préférés lorsque les mains sont visiblement sales.

- **Accès des visiteurs**

Les parents / tuteurs et les autres visiteurs doivent maintenir une distance physique et éviter la foule lorsqu'ils se trouvent sur le terrain de l'école, y compris à l'extérieur.

Les écoles doivent s'assurer que les visiteurs connaissent les protocoles et les exigences en matière de santé et de sécurité avant d'entrer dans l'école (par exemple, maintenir la distance physique, obligation de porter un masque non médical à l'intérieur de l'école).

Les écoles doivent s'assurer que tous les visiteurs confirment qu'ils ne sont pas malades et ne sont pas tenus de s'isoler avant d'entrer.

Tous les visiteurs doivent porter un masque non médical lorsqu'ils sont à l'intérieur de l'école.

Le CSF n'autorise pas l'accès aux parents, tuteurs et bénévoles dans les établissements pour le moment.

- **Vérification de santé et des symptômes journalière**

La vérification de santé journalière est un outil permettant de réduire la probabilité qu'une personne atteinte du COVID-19 vienne à l'école lorsqu'elle est contagieuse.

Les parents et les tuteurs devraient évaluer quotidiennement leurs enfants pour la maladie avant de les envoyer à l'école. Les écoles ne sont pas tenues de vérifier que la vérification de santé des élèves a eu lieu chaque jour ou d'exiger que les parents / tuteurs soumettent un formulaire de vérification de santé quotidien.

Le personnel et les autres adultes doivent effectuer une vérification de santé quotidien actif, conformément à l'ordonnance de WSBC, avant d'entrer à l'école. **Voir affiche en annexe1**

Les élèves et le personnel ou d'autres adultes doivent rester à la maison lorsqu'ils sont malades, car c'est l'un des moyens les plus importants de réduire l'introduction et la propagation du COVID-19 dans les écoles. Les ressources suivantes fournissent des conseils sur les symptômes spécifiques de la maladie :

- Les parents / tuteurs et les élèves peuvent utiliser l'application K-12 Health Check (<https://www.k12dailycheck.gov.bc.ca/healthcheck?execution=e1s1>) ;
- Le personnel et les autres adultes peuvent se référer au « Quand se faire tester pour COVID-19 » de BCCDC.
- Les adultes le personnel, les élèves et les parents / tuteurs peuvent également utiliser l'outil d'auto-évaluation en ligne de la BCCDC, appeler le 8-1-1 ou leur fournisseur de soins de santé.

Le moment où un membre du personnel, un élève ou un autre adulte peut retourner à l'école dépend du type de symptômes qu'il a ressentis (comme indiqué dans l'application K-12 Health Check et la ressource BCCDC « Quand se faire tester pour COVID-19 ») et si un COVID-19 test est recommandé. Voir l'annexe B - Symptômes du COVID-19, tests et retour à l'école pour plus d'informations.

Les adultes les élèves et le personnel qui présentent des symptômes compatibles avec un problème de santé précédemment diagnostiqué (par exemple, les allergies saisonnières) peuvent continuer à fréquenter l'école lorsqu'ils ressentent ces symptômes comme étant normaux. Ils ne nécessitent pas de réévaluation par un fournisseur de soins de santé et ne devraient pas être tenus de fournir une note du fournisseur de soins de santé. S'ils présentent des symptômes nouveaux ou inexplicables, ils doivent demander une évaluation par un professionnel de la santé.

Les élèves ou le personnel peuvent continuer à fréquenter l'école si un membre de leur ménage développe de nouveaux symptômes de maladie, à condition que l'élève / le personnel ne présente aucun symptôme. Si le membre du ménage est testé positif au COVID-19, la santé publique informera l'élève / le personnel asymptomatique de l'auto-isollement et du moment où il pourra retourner à l'école. La plupart des maladies vécues en Colombie-Britannique n'est pas COVID-19, même si les symptômes sont similaires.

**- PROCESSUS -
COVID-19
Exemptions au port du masque du personnel**

Ce document a pour objectif de vous guider lorsqu'un employé ne peut pas porter du masque pour des raisons de santé physique ou de santé mentale.

Les nouvelles directives du 4 février 2021 du Provincial COVID-19 Health & Safety Guidelines for K-12 Settings spécifie que tout le personnel de la maternelle à la 12e année doivent porter un masque non médical ou une visière faciale (dans ce cas un masque doit être porté en plus de la visière facile) en tout temps.

Exemptions possibles :

Cependant, l'employeur peut exempter les employés qui ont des défis de santé physique et de santé mentale face au port du masque. La remise d'un billet médical à cet effet n'est pas requise, il est en même temps nécessaire de bien comprendre les défis que l'employé éprouve. Par conséquent l'employeur et l'employé exempté s'assurent que les mesures de prévention soient respectées en tout le temps.

Suggestions en cas d'exemption du port du masque par un employé :

- Discuter avec votre DGA ;
- Réorganiser la salle de classe pour permettre l'accomplissement des tâches et la distance de 2 m ;
- Évaluer la station de travail et l'opportunité d'installer une barrière physique ;
- Utiliser une protection de Plexiglas lors de travail avec un élève ou autre ;
- Ouvrir les fenêtres de la classe le plus souvent possible pour aérer la salle de classe ;
- Éviter tout contact rapproché face à face en tout temps ;
- Encourager le port du masque dans les espaces communs dans la mesure du possible ;
- Informer le personnel et les élèves de façon bienveillante.

En dernier recours : La visière peut être portée lorsque les personnes sont incapables de porter un masque non médical en raison d'un problème de santé et la distanciation doit être respectée en tout temps.

Sources :

<https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/education/administration/kindergarten-to-grade-12/safe-caring-orderly/k-12-covid-19-health-safety-guidelines.pdf>

http://www.bccdc.ca/Health-Info-Site/Documents/COVID_public_guidance/Guidance-k-12-schools.pdf

Si vous devez faire des commandes additionnelles de matériel, merci d'utiliser le système de requêtes du service des opérations (E-Base).

COVID-19

VÉRIFICATION QUOTIDIENNE DES SYMPTÔMES DES EMPLOYÉS DU CSF

Avant d'entrer dans le bâtiment, merci de scanner le code QR ci-dessous avec l'appareil photo de votre téléphone portable et confirmer les informations suivantes :



- Vous n'avez pas voyagé en dehors du Canada dans les 14 derniers jours
- Vous n'avez pas été identifié par les autorités de santé publique comme ayant été en contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19
- Il ne vous a pas été demandé par les autorités de santé publique de vous isoler
- Vous ne présentez aucun nouveau symptôme ou aggravation de symptômes listés ci-dessous :

- | | |
|--|---------------------------------|
| ▶ FIÈVRE | ▶ NAUSÉES ET VOMISSEMENTS |
| ▶ FRISSONS | ▶ MAL DE GORGE |
| ▶ TOUX OU AGGRAVATION D'UNE TOUX CHRONIQUE | ▶ PERTE D'APPÉTIT |
| ▶ ESSOUFFLEMENT | ▶ FATIGUE EXTRÊME OU ÉPUISEMENT |
| ▶ PERTE DE L'ODORAT OU DU GOÛT | ▶ MAL DE TÊTE |
| ▶ DIARRHÉE | ▶ DOULEURS CORPORELLES |

La réponse affirmative à l'une de ces questions entraîne l'interdiction d'accès au lieu de travail.
Vous devez consulter HealthLink BC au 811 ou utiliser l'outil d'auto-évaluation

BC COVID-19 SELF-ASSESSMENT TOOL

et suivre les conseils de santé publique qui leur ont été donnés.



Formulaire de vérification journalière des symptômes - Visiteur

Afin de répondre aux exigences des autorités de santé publique et du ministère de l'Éducation en matière de prévention de la transmission de la COVID-19, chaque personne extérieure au CSF doit confirmer les informations ci-dessous et faire l'objet d'une vérification journalière des symptômes associés à la COVID-19, avant de se rendre dans une école du CSF :

Je, soussigné(e) _____ atteste les informations suivantes :

- ☐ Je n'ai pas voyagé en dehors du Canada au cours des 14 derniers jours
- ☐ Je n'ai pas été identifié.e par les autorités de santé publique comme ayant eu un contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19
- ☐ Je n'ai pas reçu un avis des autorités de santé publique exigeant de m'isoler
- ☐ Je ne présente aucun nouveau symptôme ou aggravation des symptômes listés ci-dessous :

- Fièvre ou frissons
- Toux
- Perte de l'odorat ou du goût
- Difficulté à respirer
- Mal de gorge
- Perte d'appétit
- Fatigue extrême ou épuisement
- Mal de tête
- Douleurs corporelles
- Nausées ou vomissements
- Diarrhée

La réponse affirmative à l'une de ces questions entraîne l'interdiction d'accès à l'école.

Si vous présentez des symptômes, vous devez consulter HealthLink BC au 811 ou utiliser l'outil d'auto-évaluation [BC COVID-19 Self-Assessment Tool](#) et suivre les conseils de santé publique qui ont été donnés.

École / Site : _____

Date : _____

Signature : _____



Daily health check Form - Visitor

To comply with the public health authorities and the Ministry of Education's guidelines in order to prevent the spread of COVID-19, each visitor must confirm the information below and complete a daily health check before entering a school.

I, _____ hereby confirm the following information:

- ☐ I have not travelled outside of Canada within the past 14 days
- ☐ I have not been identified by Public Health as a close contact of someone with COVID-19
- ☐ I have not been told to isolate by Public Health
- ☐ I am not displaying any new or worsening symptoms listed below:
 - Fever or chills
 - Cough
 - Loss of sense of smell or taste
 - Difficulty breathing
 - Sore throat
 - Loss of appetite
 - Extreme fatigue or tiredness
 - Headache
 - Body aches
 - Nausea or vomiting
 - Diarrhea

If you answered "Yes" to any of the questions above, you will not be allowed to enter the school.

If you have any symptoms listed above, please call HealthLink BC (811) or use the [BC COVID-19 Self-Assessment Tool](#) and follow the instructions.

Name of the school: _____

Date: _____

Signature: _____